

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

MINISTERE DES FINANCES

DECRET N° 80/279 DU 8/07/80

portant érection de la Trésorerie Générale
en Trésorerie Paierie Générale de la République
Populaire du Congo.-VISAS:LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu le Décret n° 77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation du
Ministère des Finances notamment ses articles 2 à 20;Vu le Décret n° 64/386 du 25 Novembre 1964 portant statut du Trésorier
Général de la République Populaire du Congo;Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;Vu le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres et du Gouvernement;Vu le Décret n° 79/706 du 30 Décembre 1979 portant modification des
Membres du Conseil des Ministres;Vu le Décret n° 77/283 du 28 Mai 1977 déterminant les attributions des
Départements Ministériels;Vu la Loi n° 24/66 du 28 Novembre 1966 portant Loi organique relative
au régime financier;

Sur proposition du Ministre des Finances;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE:ARTICLE 1er. - La Trésorerie Générale à Brazzaville est érigée en Trésorerie
Paierie Générale de la République Populaire du Congo, en application de
l'article 2 du Décret n° 77/553 du 3 Novembre 1977.ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent
décret.ARTICLE 3. - Le rôle et les attributions de la Trésorerie Paierie Générale
sont celles définies par les articles 3 à 19 du Décret n° 77/553 du 3/11/
77.ARTICLE 4. - Le présent décret qui prend effet pour compter du 3/11/77, date
de publication du Décret n° 77/553 susvisé, sera enregistré, publié au
JORFC et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 7 Juillet 1980

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,
Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Hneri LOLES.-

LIATIONS

PRESIDENCE.....	2	PERCEPT.BV.	2
P.M.....	2	TPR PTE-Noire...	1
MF.....	2	- Loubomo.....	1
MJT.....	2	- NKayi.....	1
TRESOR.....	10	PPM LOUES.....	1
SGCM/EC.....	1	NKayi.....	1